



Nyon, le 27 juin 2023

Dépôt des candidatures jusqu'au 31 juillet pour les soutiens ponctuels aux entreprises

Les demandeurs ont du 1^{er} au 31 juillet pour déposer leur dossier, en vue de bénéficier d'un soutien ponctuel allant jusqu'à 5000 francs.

Dans le cadre de son programme de soutiens ponctuels aux entreprises, la Région de Nyon octroie 30'000 francs par an pour appuyer la création et le développement d'activités nouvelles ou de nouveaux marchés dans ses communes membres, avec un apport maximal de 5000 francs par demandeur. Ce montant ne devra pas couvrir plus de 50% des coûts totaux (un demandeur pourra solliciter le financement pour plusieurs projets, le plafond restant cependant le même).

Les candidatures peuvent être déposées du 1er au 31 juillet au moyen du formulaire disponible sur la page regiondenyon.ch/soutiens-entreprises qui renseigne également sur les modalités et critères d'attribution.

Grâce à son fonds à l'innovation, la Région de Nyon soutient le développement économique dans ses communes membres. Chaque année, elle octroie également le Prix à l'innovation doté de 50'000 francs.

CONTACTS PRESSE

- Région de Nyon : Daniela Nagy, responsable de la communication et du marketing, tél. 022 552 30 20, d.nagy@regiondenyon.ch